

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 3 juin 2016

Course pédestre VCV

Le Conseil municipal a décidé de verser une contribution de 1'000 francs en faveur de la 17^e édition de la course pédestre Villeret-Chasseral-Villeret agendée au samedi 3 septembre 2016.

Nouvelle adresse

L'administration se trouve, dès à présent, à sa nouvelle adresse, rue Principale 24. Il sera possible de visiter les nouveaux locaux aux cours d'une journée porte ouverte qui sera organisée le 24 septembre prochain.

Local de vote

Le local de vote a également déménagé. Ce dimanche 5 juin 2016, c'est à la rue Principale 24 que vous devrez vous rendre, entre 10h00 et 12h00, pour déposer votre bulletin de vote. D'autre part, c'est à cette même adresse et dans la boîte aux lettres extérieure, côté route principale que vous pouvez déposer vos bulletins de vote par correspondance, jusqu'au dimanche 5 juin à 9h00.

Bureau de vote

Vont faire partie du bureau de vote du 5 juin prochain, MM Joël Schlub, Fausto Mezzi, Patrick Campana et Mathieu Pavoni.

Tarifs de la halle

L'exécutif a adapté les tarifs de la halle de gymnastique, tant ceux pour une utilisation unique que pour une utilisation annuelle. A relever que le Conseil municipal a décidé que chaque location pour une manifestation organisée par les sociétés locales sera dès à présent facturée.

Course des personnes âgées

La course des personnes âgées se déroulera le mardi 6 septembre 2016. Des bulletins d'inscription seront adressés aux personnes concernées d'ici au 15 juillet prochain.

Quarta

Le Conseil municipal accepte de prendre en charge les frais d'écologie des élèves qui désirent fréquenter la filière bilingue du Gymnase de Bienne, à l'issue de la 10^e ou 11^{ème} année scolaire Harmos. Toutefois, pour que la prise en charge devienne effective à la fin de la 10^{ème}, un préavis favorable de la direction de l'école secondaire sera exigé.

Chauffage à distance

Le Conseil municipal va déterminer s'il y a de l'intérêt pour la réalisation d'un éventuel chauffage à distance dans la commune. A cet effet, un questionnaire sera adressé ces prochaines semaines aux propriétaires du périmètre concerné.

Révision des comptes

La commission de vérification des comptes a présenté, au Conseil municipal, son rapport de révision des comptes 2015. Ceux-ci sont conformes et respectent les prescriptions légales. En outre, le rapport stipule, dans ses conclusions, que la commune dispose d'une situation financière saine avec un endettement supportable.

Eau de qualité

L'analyse de l'eau effectuée par le bureau d'analyse ABL analytics SA suite à notre prélèvement du 3 mai dernier à la rue de la Côte 3 a laissé, à nouveau, d'excellents résultats : Température mesurée in-situ : 9.2°C ; Escherichia coli / germe/100ml : 0 ; Entérocoques / germe/100ml : 0 ; Germes aérobies / germes/ml : 0.

Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Délégations

M. Richard Habegger participera à l'assemblée générale de la Société des forces électriques de La Goule SA, le 9 juin 2016 à St-Imier. Mme Mélanie Keller Berger représentera la commune de Villeret à l'assemblée des délégués du Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze, le jeudi 23 juin prochain à Corgémont.

Le Conseil municipal

Villeret, le 30 mai 2016

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

<http://www.villeret.ch>

admin@villeret.ch